

## MONTBÉLIARD

# UFR STGI : des étudiants créent leurs propres boissons

Dans le cadre d'un projet de marketing, les étudiants de licence 3 de Langues étrangères appliquées de l'UFR STGI ont travaillé sur le développement de boissons non alcoolisées. Du concept au plan de communication en passant par le packaging et l'étude de marché, ils ont dû tout prendre en compte comme de vrais entrepreneurs.

Du thé glacé, des boissons à mélanger, des boissons énergisantes... Des couleurs qui attirent le regard : rose, vert, violet, bleu. Les bouteilles donnent envie. Nous ne sommes pas dans un rayon de grande surface, mais dans une salle du site montbéliardais de l'UFR STGI (Sciences, techniques et gestion de l'industrie).

Les neuf bouteilles alignées sur la table sont le résultat d'un projet mené par les 25 étudiants de licence 3 de LEA (Langues étrangères appliquées) dans le cadre de leur cours de marketing. « Ils ont eu quatre semaines pour imaginer une boisson non alcoolisée. La seule consigne était d'être créatif, innovant dans un secteur très concurrentiel », explique Murielle Ruffier, professeure d'anglais en LEA.

## Produits locaux et packaging écologique

Par groupe de trois ou quatre, les étudiants ont dû trouver un concept, réaliser une étude de marché, créer un packaging, imaginer des ca-



Après quatre semaines de travail, les étudiants ont présenté leurs boissons devant leurs camarades de promo. Photo UFR STGI

naux de distribution et réaliser un plan de communication. Comme de vrais entrepreneurs.

« J'ai adoré ce projet. Partir de rien pour créer un produit, c'était super. Dans mon groupe, nous avons eu rapidement l'idée de créer un thé froid infusé. Mais après, il a fallu réfléchir au goût, à la présentation... Aux fournisseurs aussi, car nous voulions une boisson made in France et respectueuse de l'environnement », témoigne Apolline Thiebaud, qui a imaginé, avec ses camarades, Bee's Water.

« C'est un thé glacé à la rose avec des bonbons au miel au fond, qu'on a imaginé vendre sur des stands, dans des ecups [N.D.L.R. : gobelets consignés] avec une paille en

canne à sucre », précise-t-elle.

Adel Boulmedais a aussi misé sur les circuits courts et l'environnement. « Nous voulions aussi une boisson qui soit dans l'air du temps, tout en restant abordable », raconte l'étudiant.

## « C'est ludique »

Avec son groupe, ils ont créé Sparkle fluid. Le concept : une boisson gazeuse neutre dans laquelle le consommateur vient rajouter une poudre pour lui donner goût et couleur. « Ça fait une petite réaction chimique dans la bouteille. C'est ludique, ça plairait aux enfants », estime-t-il, fier du produit créé.

De la fierté, il y en avait aussi chez Murielle Ruffier.

« J'ai adoré ce projet. Partir de rien pour créer un produit, c'était super. »  
Apolline Thiebaud, une étudiante

« Je les connais depuis trois ans et ce projet m'a permis de voir leur évolution. Mais, surtout, j'ai été bluffée par certaines boissons », glisse l'enseignante, évoquant une boisson énergisante ou une autre inspirée de l'univers des sorciers. Les verra-t-on un jour en rayon ? Ce n'est pas le but de l'exercice. « Mais certaines le mériteraient. »

Aurélien BRETON

## VALDOIE

## Installé la veille, le compteur de gaz fuit déjà

Ce vendredi 15 avril, vers 16 h 30, les pompiers ont été appelés pour une forte odeur de gaz au 14 rue Paul-Hueber à Valdoie.

À leur arrivée dans cet immeuble de trois étages, ils ont détecté des fuites sur un coffret de gaz. Les équipes de GRDF étaient intervenues la veille pour le remplacer. La fuite a rapidement été colmatée.

Une seule personne était présente dans les appartements au moment des faits. Elle a été évacuée de l'immeuble par mesure de précaution.

## BELFORT

## Collision voiture-scooter : un jeune blessé

Un jeune Belfortain de 18 ans a été blessé, ce vendredi 15 avril, dans une collision avec une voiture. Les faits se sont déroulés, vers 14 h, boulevard Anatole-France à Belfort.

Les circonstances de l'accident ne sont pas clairement établies. Mais suite au choc, le conducteur du deux-roues est tombé sur la chaussée. Se plaignant de douleurs au genou, il a été pris en charge par les pompiers qui l'ont conduit à l'hôpital Nord Franche-Comté.

## MONTBÉLIARD

## Le deux-roues placé en fourrière

Le conducteur d'un scooter de grosse cylindrée arpentait jeudi soir le bitume, rue de la Petite Hollande à Montbéliard, sans permis et sans assurance. Le pilote rebelle âgé d'une trentaine d'années a été interpellé par la police jeudi vers 21 h 30 par la police en patrouille dans le quartier.

Le scooter, ayant été précédemment immobilisé à la suite d'infractions routières, a été placé en fourrière.

Quant à son conducteur, il s'expliquera prochainement au commissariat.

## ALERTE INFO

**Vous êtes témoin d'un événement, vous avez une info ?**

contactez le  
**0 800 082 201** Service & appel gratuits  
ou par mail à [terfirouge@estrepublcairn.fr](mailto:terfirouge@estrepublcairn.fr)

## TERRITOIRE DE BELFORT

# La préfecture interdit l'organisation d'une rave-party ce week-end

Le préfet du Territoire de Belfort a publié un arrêté suite à plusieurs appels lancés sur les réseaux sociaux pour un rassemblement du 15 au 19 avril.

Depuis plusieurs jours, les appels se sont multipliés sur les réseaux sociaux. Leur objet ? Organiser une rave-party pendant le week-end de Pâques, du 15 au 19 avril. Si le lieu est toujours révélé au dernier moment dans ce genre d'organisation, les appels laissent penser que les teufeurs visent une zone couvrant plusieurs départements, dont le Territoire de Belfort.

Face à cette possibilité de voir déferler des milliers d'adeptes de musique techno, Raphaël Sodini, le préfet du Territoire de Belfort, a pris un arrêté interdisant



Ce type de rassemblement peut regrouper plusieurs milliers de personnes. Photo d'illustration ER/Christophe GOBIN

« toute manifestation de type rave-party, free party ou teknival » dans le département du Territoire de Belfort.

Dans un communiqué, publié dans la soirée du jeudi 14 avril, la préfecture rappelle qu'aucune déclaration préalable, pourtant

obligatoire, ne lui a été transmise. L'interdiction est motivée par l'absence de garantie sur la sécurité, la salubrité, l'hygiène, la tranquillité publique ou d'autorisation d'occuper le terrain.

## Contrôles renforcés

« Le transport de tout matériel de sonorisation ou d'amplification sonore susceptible d'être utilisé pour ce rassemblement est également interdit », précise le communiqué. Des contrôles renforcés de gendarmerie vont avoir lieu tout au long de la période concernée sur les axes du département.

À noter que le préfet des Vosges et celui de Haute-Saône ont également pris un arrêté similaire ce jeudi.

Au.B.